



Interpellation

Assez de paroles et d'argent dépensé en vain, il faut se conformer aux décisions du tribunal fédéral.

Une question orale a été posée lors de la séance d'avril sur l'essai 30 km/h au Faubourg des Capucins accepté il y a deux ans par le Conseil de ville (motion 5.03/20). L'interpellant s'est déclaré satisfait de la réponse, il s'agissait de la forme mais quant au fond il apparaît que l'on s'embourbe dans un délire juridico-administratif dont on semble se complaire dans le Jura.

Rappelons que la motion vise à parvenir aux meilleurs résultats au moindre coûts pour diminuer le bruit et pour améliorer la sécurité sur le tronçon route de Porrentruy et Faubourg des Capucins. Pour ce faire, un essai pour tester l'efficacité de la solution du 30 km/h a été décidé. C'est ce qui se pratique dans de nombreuses localités suisses avant de lancer des travaux. Notamment à Zurich qui a d'abord décidé que mettre certains tronçons de route principale à 30 km/h est un des moyens de réduire le bruit afin de se conformer aux exigences fédérales. Les maniaques de la voiture, emmenés par le TCS, ont fait opposition. Le tribunal fédéral a, dans son jugement du 20 mars 2018 (1C_117/2017, 1C_118/2017) donné raison à la Ville et au Canton de Zurich. Entre temps les essais ont été menés, notamment sur un des accès principaux à l'hôpital cantonal, sans drame et sans récriminations.

Il y a de nombreux autres exemples. Juridiquement, au plan fédéral, la motion 5.03/20 est parfaitement réalisable.

Elle l'est d'autant plus qu'il s'agit d'un essai qui, la motion 5.03/20 ayant été acceptée, fait partie intégrante du projet d'assainissement du bruit routier! A ce propos nous constatons que pour d'autres projets, Strate-J, Théâtre du Jura-Ticle mais aussi travaux sur la rue Auguste Quiquerez on n'hésite pas à limiter la circulation et donc la vitesse sur des routes principales, route de Moutier, route Bâle pendant des mois, voire des années sans demander l'avis de quiconque, sans que l'hôpital ou d'autres groupes s'insurgent.

Manifestement il y a deux poids, deux mesures. Quand il s'agit s'améliorer le bien-être de la population à moindre frais on traîne les pieds alors que pour les projets prestigieux on fait tout pour plaire aux promoteurs.

Est-ce que le Conseil communal est décidé à faire avancer l'assainissement du bruit routier en ville, ce qui passe par la réalisation de l'essai demandé par la motion, il y a déjà deux ans. Assez de paroles et d'argent dépensé en vain, il suffit de se conformer aux lois fédérales.

Pour le groupe socialiste,
Marc Ribeaud